



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 novembre 2022

Lutte contre la précarité énergétique : Paris s'engage dans le programme Slime

Alors que se tient la 2e édition de la Journée contre la Précarité Énergétique ce 24 novembre dans toute la France, Paris s'engage ! À l'instar de 17 autres départements, elle a rejoint le [programme Slime](#).

Piloté par le [CLER-Réseau pour la transition énergétique](#), le Slime est un outil d'ingénierie territoriale qui vise à massifier le repérage des ménages en situation de précarité énergétique pour qualifier leur situation et les orienter vers des solutions durables et adaptées. Pour cela, il s'appuie sur les dispositifs existants à l'échelle locale et mobilise l'ensemble des acteurs concernés afin de coordonner leurs démarches.

Près de 50 collectivités ont déjà déployé un Slime sur leur territoire, permettant d'accompagner 60 000 ménages depuis 2013.

À Paris, les premières visites pour repérer les ménages touchés par la précarité énergétique débutent en ce mois de novembre.

« Le Slime est une nouvelle étape dans l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens en situation de précarité énergétique, explique Léa Filoche, Maire-Adjointe de Paris en charge des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion. C'est un dispositif important que je souhaite voir se développer davantage, notamment en direction des foyers résidant dans le parc de logement privé plus difficile à mobiliser. Les Parisiennes et les Parisiens qui vivent au sein de passoires thermiques subissent très fortement l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie et cela les oblige trop souvent à devoir choisir entre se chauffer et se nourrir. Cette situation est d'autant plus insupportable qu'elle est vécue par les foyers les plus populaires. »

« La question de la lutte contre la précarité énergétique est un sujet fondamental à mes yeux, complète Dan Lert, Maire-Adjoint au Plan Climat, à l'Énergie et à l'Eau. La crise énergétique historique que nous connaissons touche de plein fouet les ménages les plus fragiles. Pour ces ménages, l'hiver à venir, c'est le risque d'avoir froid chez eux, de consacrer une part démesurée de leurs faibles ressources, pour certains se priver de chauffage, d'être exposé à l'humidité, avec toutes les conséquences sur la santé que ces conditions de vie génèrent. Le Service Local d'Intervention de Maitrise de l'Énergie est une mesure phare du programme de lutte contre la précarité énergétique adopté en novembre 2021 par le Conseil de Paris. Il s'articule en 3 étapes : une étape de repérage/signalement avec un réseau de donneurs d'alerte pour sélectionner les bénéficiaires du dispositif, deux visites à domicile en moins de 3 mois pour élaborer un diagnostic puis une restitution (écogestes, installation de petits équipements d'économie d'énergie). Cet accompagnement individuel est adapté à chaque ménage grâce au réseau de partenaires. »

« De par leurs compétences, les collectivités territoriales peuvent agir pour résorber le fléau de la précarité énergétique qui concerne 12 millions de personnes en France, précise Marie Moisan, coordinatrice du programme Slime au CLER-Réseau pour la transition énergétique. Si les Conseils départementaux, désignés comme chefs de file de la lutte contre la précarité énergétique, représentent un tiers de ces collectivités, le Slime bénéficie également aux Métropoles, CCAS, établissements publics et groupements de communes. Nous visons un objectif de 100 collectivités territoriales engagées d'ici 2025, ce qui permettrait d'accompagner 100 000 ménages. »

24 & 25 novembre 2022
Paris 13^e

**RENCONTRE NATIONALE
DES ACTEURS ENGAGÉS CONTRE LA
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

SLIME Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique

RAPPEL
Réseau des acteurs contre la pauvreté
et la précarité énergétique dans le logement

Information et inscription
www.lesslime.fr et www.precarite-energie.org

CONTACTS PRESSE :

- Programme Slime : Alice Dekker – alice@alicedekker-rp.fr – 06 16 58 21 60
- Ville de Paris : presse@paris.fr - 01 42 76 49 61